

Message de l'ECLA du 3 décembre 2015

Suite à l'Assemblée de grève de mardi, nous souhaitons vous faire parvenir quelques remarques sur le courrier que nous a adressé la Présidente du département le jeudi 26 novembre. Ces remarques prendront une forme un peu schématique. Nous citerons les passages de la lettre et proposerons nos commentaires.

"Au DIP, ce sont les taux d'encadrement, les services gratuits au public, des prestations aux élèves, qui, entre des centaines d'autres prestations assurées au quotidien, se retrouvent au centre des préoccupations. »

- Des centaines de prestations sont assurées au quotidien et seuls quelques éléments mentionnés rapidement sont au centre des préoccupations des grévistes. L'effet d'amoindrissement rhétorique des coupes annoncées est évident.
- Rappelons en passant que la Présidente du DIP a réuni l'ensemble des cadres pour demander que soient présentées toutes les possibilités de coupes et d'économie:
 - Une augmentation du temps de travail pour les enseignants, et donc des classes en plus.
 - Une augmentation du nombre d'élèves par classe.
 - suppression des voyages d'étude
 - formation continue le mercredi après-midi et en juin
 - réduction drastique des heures de décharge
 - diminution des grilles horaires des élèves partout où c'est possible (notamment dans la formation professionnelle)

"Je peux donc comprendre votre inquiétude et espérer que les discussions entre les représentants des associations et le Conseil d'Etat se poursuivront et permettront de maintenir un service public de qualité. »

- Elle « peut comprendre » l'inquiétude qui serait la nôtre. Il est étonnant qu'elle annonce pouvoir la comprendre. On s'attendrait plutôt à ce qu'elle la comprenne, de même que l'on attendrait qu'elle éprouve la même inquiétude. N'est-elle pas inquiète de ce qui se trame ?
- Par ailleurs, ce que nous éprouvons, ce n'est pas seulement de l'inquiétude, c'est aussi de la consternation.
- Comment prend-elle en compte le mouvement qui a amené des milliers de personnes dans la rue en novembre, mouvement qui perdure aujourd'hui ?
- Quelle participation, quel soutien de la part de la Présidente du DIP peut-on attendre pour pouvoir nous occuper correctement des élèves que nous aurons en face de nous ?

« L'administration n'est pas le monstre abstrait qu'on peut donner à croire. »

- Qui est cette mystérieuse entité qui se cache derrière le pronom impersonnel ?
- Qui pense que l'administration est un monstre ?
- Comment la Présidente du département peut-elle ainsi insinuer que nous le pensions ?
- Comment comprendre cette insinuation autrement que comme une stratégie de division ?
- Faut-il rappeler que des membres du PAT sont aussi en grève ?

"Comment ne pas comprendre, dès lors, que cette action aura nui aux usagers, aux enfants qui nous sont confiés."

- Quel bel usage de la rhétorique ! Ce qui commence par un adverbe interrogatif se termine par un point. L'affirmation est claire : il n'est pas possible de ne pas comprendre que notre action nuira. Le procédé de reprise transformant les « usagers » en « enfants »

permet de jouer sur la corde sensible. Nous nuisons à des enfants innocents, être cruels et sans conscience que nous sommes, ce d'autant qu'ils « nous sont confiés ». C'est là qu'intervient l'ultime artifice : le passage de la deuxième à la première personne du pluriel. Notre Présidente descend grammaticalement à nos côtés pour prendre soin de ces enfants.

- On pourrait préciser au passage que ce ne sont pas les enfants qui nous sont confiés mais leur instruction, et que la qualité de celle-ci dépend aussi des moyens qui nous sont donnés et dont nous n'avons pas la responsabilité.
- Bien. L'émotion passée, réfléchissons et posons de vraies questions :
 - Quelle est notre part de responsabilité ?
 - Quelle est la part de responsabilité de l'institution ?
 - Qui doit nous donner les conditions de travail nous permettant de réaliser la tâche pour laquelle nous sommes employés ?
 - Qui devrait prendre publiquement la défense énergique de l'école ?

"Je vous demande aujourd'hui de faire la part des choses entre votre responsabilité d'enseignants et de professionnels de l'éducation et l'espace dans lequel vos revendications doivent se déployer. »

- Il faudrait faire la part des choses, c'est-à-dire séparer, classer, mettre de l'ordre et donc distinguer notre métier d'enseignant de nos revendications. Manifestement la Présidente du département de l'instruction publique n'a pas compris que nos revendications principales portent sur les moyens qui nous sont donnés pour mener à bien la formation de nos élèves.
- Faut-il rappeler qu'il n'est pas de la compétence d'une Présidente de département de déterminer à la place des employés réunis en association professionnelle quel est l'espace des revendications ?
- Au passage remarquons que l'*inquiétude* de la Présidente du DIP quant à une éventuelle rétention des notes montre l'efficacité de ce mode de revendication, qui avant même sa mise en œuvre, la force à réagir.

Manifestement les actions menées par les grévistes ont des incidences. On n'avait pas vu une telle réaction depuis longtemps.

Encore une fois, comme l'année passée, le problème du démantèlement de l'école sera porté sur la place publique. Qui sait d'ailleurs où ce démantèlement s'arrêtera si personne ne s'y oppose fermement ?